

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS « HAUTE PERFORMANCE »
ANNEE 2019**

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Gilles QUENEHERVE
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS**
représentée par son président, Monsieur Bernard GIUDICELLI
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 77567138100033

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant que les conventions d'objectifs passées entre le ministère et les fédérations sportives constituent l'un des modes d'expression privilégiés du partenariat qui lie l'Etat et le mouvement sportif.

Considérant que le ministère est, entre autres, chargé de soutenir le sport de haut niveau et la haute performance sportive.

Considérant que la présente convention s'inscrit dans le cadre de cette politique publique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, la fédération s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, le ou les plans d'actions relatif(s) à la promotion du développement du sport de haut niveau et de la haute performance sportive à décliner autour des items suivants :

Programme SIP : Soutien individuel à la performance

SIP/A : Autonomie de l'athlète

SIP/B : Aide à la préparation sportive individuelle

Programme OP : Optimisation de la Performance

OP/A : Développement et innovation technologique

OP/B : Matériels spécifiques

OP/C : Surveillance Médicale Réglementaire

Programme DLE : Développement du Leadership de l'Encadrement

DLE/A : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

DLE/B : Développement de l'expertise et transfert des compétences

DLE/C : Management et coordination

DLE/D : Accompagnement d'experts dans les instances internationales

Programmes AS : Actions Sportives

- AS/A : Programme de compétitions internationales senior
- AS/B : Programme de compétitions internationales relève
- AS/C : Programme de préparation senior
- AS/D : Programme de préparation relève
- AS/E : Management et coordination
- AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services
- AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les montants indiqués à l'article 3 feront l'objet d'un engagement financier annuel.

En cas de non réalisation d'une ou plusieurs actions, le ministère se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la subvention à la fédération.

Durant cette période, la fédération s'engage à notifier au ministère tout retard pris dans la mise en œuvre du ou des plans d'actions, toute modification des conditions d'exécution, de ses statuts ou de ses coordonnées bancaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre de l'année 2019, le ministère alloue à la fédération une contribution financière de 484 000 € pour le soutien au sport de haut niveau et de la haute performance sportive :

- Programme Optimisation de la performance (OP) : 43 717 €
- Programme Actions sportives (AS) : 440 283 € dont 84 000 € pour le programme paralympique

Ces crédits sont affectés conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Le ministère procédera au paiement de 80 % du montant de la contribution financière précisée à l'article 3, hors aides personnalisées, après la signature de toutes les parties prévues à la convention.

Le solde sera versé à la réception des justificatifs mentionnés à l'article 6 de la présente convention.

La subvention est imputée sur les crédits du programme ministériel Sports, article 02 action 2 et action 3 de la LOLF.

La contribution financière sera créditée au compte de la fédération selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à **FAT** au compte
Code établissement : **30004** Code guichet : **00801**
Numéro de compte : **00021350003** Clé RIB : **31**

L'ordonnateur de la dépense est le ministère.

Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministère des sports.

ARTICLE 5 - REVERSEMENT

Il est interdit de reverser, sous forme de subvention, tout ou partie du présent financement à un tiers (personne moral ou physique). Il n'y a pas reversement lorsque la fédération rémunère un organisme tiers pour des prestations qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le cadre du ou des projet(s) financé(s).

ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS

La fédération s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; ce compte rendu retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du ou des projet(s) présentés et définis d'un commun accord entre le ministère et la fédération ;

- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;

- le rapport d'activité.

Elle s'engage par ailleurs à alimenter son dossier annuel sur le Portail des Fédérations Sportives ainsi qu'à actualiser, en tant que de besoin, les documents de référence qu'il contient.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

La fédération communique sans délai au ministère :

- la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association des fédérations, ou informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le Répertoire National des Fédérations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire ;
- le procès-verbal présenté à l'assemblée générale annuelle ;
- la copie des comptes des filiales éventuelles de la fédération ;
- le règlement financier adopté par l'instance dirigeante de la fédération, ainsi que toute modification à ce règlement ;
- la copie des contrats et conventions d'un montant supérieur à 150 000 euros susceptibles de générer des variations dans l'évolution des dépenses et des recettes du budget fédéral ;
- tout autre document ou prérequis.

La fédération s'engage à utiliser, conformément à la charte graphique, le logo du ministère dans tous les documents de communication produits dans le cadre de la convention.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la fédération, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer le ministère sans délai.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et de retard des conditions d'exécution de la convention par la fédération sans l'accord écrit du ministère, celui-ci peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant.

A défaut de production des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention, le ministère émettra un ordre de remboursement de la totalité du montant de la contribution financière versée et la présente convention sera résiliée de plein droit dans les conditions prévues à l'article 12.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Le ministère procède, conjointement avec la fédération, à l'évaluation des conditions de réalisation du ou des projets auquel il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 et sur l'impact du ou des projets au regard de l'intérêt général et des orientations précisées en préambule de la présente convention.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention sera subordonnée à l'établissement de cette évaluation.

ARTICLE 10 - CONTROLES DE L'ADMINISTRATION

Le ministère contrôle annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du ou des projet(s).

Le ministère peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur pièces et sur place peut être réalisé par le ministère, ou par un prestataire mandaté par elle, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel.

La fédération s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par le ministère et la fédération. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse¹.

ARTICLE 13 - REGLEMENT DES CONFLITS

Tout litige résultant de la présente convention, ou à l'occasion de l'interprétation de ses dispositions, fera l'objet d'une recherche de conciliation.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Paris sera saisi.



LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE TENNIS

Fait à Paris le

13 MAI 2019

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Gilles QUENÉHERVÉ

VISE LE DANS CHORUS PAR LE
~~CONTROLEUR BUDGETAIRE ET~~
~~COMPTABLE MINISTERIEL~~
~~N° EJ~~

¹ La résiliation du contrat pour motif d'intérêt général ouvrant par ailleurs droit à indemnité est un principe général de droit des contrats administratifs. Il fait l'objet d'une jurisprudence constante : Conseil d'Etat du 2 mai 1958, affaire commune de Magnac-Laval. Elle s'applique d'office sans qu'il y ait lieu de la mentionner.

Synthèse générale budget haute performance

Programmes	2019					2020				
	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	Projection demande		
Soutien individuel à la performance	€	€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!	€		
Optimisation de la performance	301 550 €	191 000 €	110 550 €	63%	43 717 €	257 833 €	14%	€		
Développement du leadership de l'encadrement	2 855 299 €	3 137 000 €	2 542 299 €	11%	€	2 855 299 €	0%	€		
Actions sportives	3 802 950 €	992 000 €	2 810 950 €	26%	440 283 €	3 362 667 €	12%	€		
Total général	6 959 799 €	1 496 000 €	5 463 799 €	21%	484 000 €	6 475 799 €	7%	€		

BGS

Objectifs sportifs

Discipline	Compétition internationale de référence et/ou Classement mondial	Collectif concerné (genre, catégorie)	2019	Résultats attendus	2020	Observation
Tennis Masculin	Grands Chelems	Garçons de + 18 ans	Dernier carré et victoire double		Dernier carré et victoire double	
	Coupe Davis	Garçons de + 18 ans	Victoire		Victoire	
	Ranking	Garçons de + 18 ans	Top 10		Top 10	
Tennis Masculin Relève	Grands Chelems Juniors	Garçons de 12 à 18 ans	Dernier carré et victoire		Dernier carré et victoire	
	Equipe de France	Garçons de 12 à 18 ans	Podiums		Podiums	
	Ranking ITF et TE	Garçons de 12 à 18 ans	Top 10		Top 10	
Tennis Féminin	Grands Chelems	Filles de + 18 ans	Victoire simple et double		Victoire simple et double	
	Equipe de France	Filles de + 18 ans	Victoire		Victoire	
	Ranking	Filles de + 18 ans	Top 10		Top 10	
Tennis Féminin Relève	Grands Chelems Juniors	Filles de 12 à 18 ans	Victoire et dernier carré		Victoire et dernier carré	
	Equipe de France	Filles de 12 à 18 ans	Victoire et podium		Victoire et podium	
	Ranking ITF et TE	Filles de 12 à 18 ans	Top 10 ITF et TE		Top 10 ITF et TE	
Para-Tennis	Grands Chelems	Collectif tennis fauteuil	Dernier carré et victoire en Double		Dernier carré et victoire en Double	
	Equipe de France	Collectif tennis fauteuil	Champion du Monde Garçons / Podium Filles		Champion du Monde Garçons / Podium Filles	
	Ranking	Collectif tennis fauteuil	2 Joueurs Top 8 / 2 Joueuses Top 20		2 Joueurs Top 8 / 2 Joueuses Top 15	

BLS

Programme de Soutien Individuel à la Performance : "TREMPLIN"

2019

Autonomie de l'athlète

Permettre aux SHN ciblés de se consacrer en toute sérénité à leur projet de performance.
Programme regroupant à terme l'attribution des CIP/CAE/CI/Conventions de mécénat/Bourses/Programme de reconversion.
Mise en œuvre courant 2019, suite à la création de l'agence en charge de la haute performance.

Désignation	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Bourses	€	€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
	€	€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!

Aide à la préparation sportive individuelle

En 2019, correspond aux aides personnalisées dans le format actuel.

Désignation	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
Manque à gagner employeur			€	#DIV/0!		€	#DIV/0!
Manque à gagner sportif			€	#DIV/0!		€	#DIV/0!
Aides sociales			€	#DIV/0!		€	#DIV/0!
Remboursements de frais			€	#DIV/0!		€	#DIV/0!
Primes à la performance	€	€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!
	€	€	€	#DIV/0!	€	€	#DIV/0!

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES
Seules les cellules à compléter ne sont pas vérifiées

BGS

Programme d'Optimisation de la Performance

2019

OP/A : Développement et innovation technologique

Tous travaux d'accompagnement scientifique à la haute performance ou toute activité nécessaire à la validation ou la transformation de votre vision stratégique en projets opérationnels et en services pour la haute performance.
 Pl. : Note synthétique décrivant le développement, l'innovation visée, les bénéfices attendus.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (numéro à saisir uniquement pour les lignes supplémentaires)
Logiciel du suivi de la performance (Exaduo sport) Année pilote : développement de la plateforme et la discipline (tennis)	Groupe pilote de 12 entraîneurs et 9 joueurs	5 000 €	1 000 €	4 000 €	20%		5 000 €	0	OP/A
Tennis Stat	20 garçons et 10 filles	34 500 €	10 000 €	24 500 €	29%		34 500 €	0	
		39 500 €	11 000 €	28 500 €	28%		39 500 €	0%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

2020

Projection demande	Observation
€	

OP/B : Matériels spécifiques

Matériel permettant d'être, a minima, au niveau de la concurrence internationale au moment de la préparation et/ou de la compétition.
 Pl. : Note synthétique d'opportunité sur le matériel souhaité.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (numéro à saisir uniquement pour les lignes supplémentaires)
Matériel Haut Niveau		76 000 €	20 000 €	56 000 €	76%		76 000 €	0	OP/B
		76 000 €	20 000 €	56 000 €	26%		76 000 €	0%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Projection demande	Observation
€	

OP/C : Surveillance Médicale Réglementaire

SMR : Prend en compte la nature des examens et le nombre de sportifs concernés.
 Structuration médicale : frais liés à la rémunération du médecin et traitement de la SMR.
 Pl. : Liste des examens de la SMR validée par le PE et note synthétique des frais liés à la structuration médicale.

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
SMR	SHN	28 500 €	65 000 €	8 500 €	88%	31 607 €	81 899 €	15,79%	liste des examens de la SMR validée par la FF
SMS	S.Léopold + SCN	20 000 €	45 000 €	5 000 €	73%	9 610 €	30 990 €	49,05%	
Structuration médicale		92 550 €	80 000 €	12 550 €	86%	22 500 €	70 050 €	24,31%	
		186 050 €	160 000 €	26 050 €	86%	49 717 €	142 339 €	23%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES
 Seules les cellules à compléter ne sont pas verrouillées

Projection demande	Observation
€	

BS

Programme de Développement du Leadership de l'Encadrement

2019

DLE/A : Rémunération d'experts de classe mondiale -- prestation de services

Tout acteur rattaché à votre organisation générale, susceptible de contribuer à la performance est éligible : entraîneur, préparateur physique, préparateur mental, analyste vidéo, arbitre, juge, nutritionniste, psychologue, médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, physiologiste, classificateur, sportif scientifique, biomécanicien, etc.

P. : Liste des destinations/fonction/montant prévisionnel (coût horaire ou journalier le cas échéant).

Désignation <small>(Régime par famille d'actifs)</small>	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj <small>(Indique à quel organisme l'ensemble des sujets)</small>
Rémunération capitaine coupé d'avis et fed cup		500 000 €	25 000 €	475 000 €	5%		500 000 €	0	
Hiérarchisation cadre du para tennis		110 152 €	5 000 €	105 152 €	5%		110 152 €	0	
Prestation préparateur mental (Makis)		96 000 €	4 000 €	92 000 €	4%		96 000 €	0	
Presta hypoxie (Schmidt)		13 300 €	2 000 €	11 300 €	6%		13 300 €	0	
Presta Analyse vidéo Bio-mécanicienne (Riquet)		27 852 €	2 000 €	25 852 €	7%		27 852 €	0	
Entaineurs CNE (Plaque-Tuilaine, Courteau, Simon-Champion, Benhabiles-Elanaoui-Vallejo, Poitier-Carroll-Vanhoutten-dachaume-Raymond-Quintraç)		1 942 495 €	250 000 €	1 692 495 €	13%		1 942 495 €	0	DLE/A
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		2 689 799 €	286 000 €	2 403 799 €	11%	- €	2 689 799 €	0%	

DLE/B : Développement de l'expertise et transfert des compétences

Tout acteur individuelle ou collective visent la montée en compétence des acteurs de la performance. Tout programme visant à capitaliser et à diffuser des connaissances au profit des acteurs de la haute performance.

P. : Liste des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, etc. ainsi que les publics visés.

Désignation <small>(Régime par famille d'actifs)</small>	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj <small>(Indique à quel organisme l'ensemble des sujets)</small>
Stage des EN		20 000 €	2 000 €	18 000 €	10%		20 000 €	0	
Formation continue EN		17 500 €	5 000 €	12 500 €	25%		17 500 €	0	
Stage CTR - EFL		105 000 €	15 000 €	90 000 €	25%		105 000 €	0	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		142 500 €	22 000 €	120 500 €	15%	- €	142 500 €	0%	

DLE/C : Management et coordination

Toutes les actions de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet, quel qu'il soit, sont éligibles.

P. : Détail des actions ou programmes prévus et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, normes prévisionnelles de participants.

Désignation <small>(Régime par famille d'actifs)</small>	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj <small>(Indique à quel organisme l'ensemble des sujets)</small>
		- €	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!	

DLE/D : Accompagnement d'experts dans les instances internationales

Tout acteur visent à renforcer le leadership des acteurs de votre fédération au plan international, dans ses fonctions et missions techniques et missions techniques en lien avec les instances ou organisations internationales, juges, classificateurs, organisateurs, superviseurs, contrôleurs, etc.

P. : Liste des acteurs et de leurs fonctions, des objectifs visés et des bénéfices attendus.

Désignation <small>(Régime par famille d'actifs)</small>	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj <small>(Indique à quel organisme l'ensemble des sujets)</small>
		- €	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	#DIV/0!	

NE PAS RETENIR LES CELLULES GREES
Seules les cellules à remplir ou à compléter ne sont pas verrouillées

BS

2020

Projection demande	Observation
- €	

Projection demande	Observation
- €	

Projection demande	Observation
- €	

Projection demande	Observation
- €	

Synthèse programmes d'actions sportives haute performance

Programmes	2019						2020	
	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	Projection demande
Programme de compétitions internationales senior	206 000 €	177 000 €	129 000 €	37%	35 000 €	171 000 €	17%	€
Programme de préparation senior	1 072 000 €	254 000 €	818 000 €	24%	130 283 €	941 717 €	12%	€
	1 278 000 €	331 000 €	947 000 €	26%	165 283 €	1 112 717 €	13%	€
Programme de compétitions internationales relève	423 350 €	45 000 €	278 350 €	34%	95 000 €	328 350 €	22%	€
Programme de préparation relève	2 089 600 €	514 000 €	1 575 600 €	25%	180 000 €	1 909 600 €	9%	€
	2 512 950 €	559 000 €	1 853 950 €	26%	275 000 €	2 237 950 €	11%	€
Management et coordination	19 000 €	4 000 €	15 000 €	21%	€	19 000 €	0%	€
Rémunération d'experts de classe mondiale	4 000 €	1 000 €	3 000 €	25%	€	4 000 €	0%	€
Programme de détection et de transfert de talent	12 000 €	12 000 €	10 000 €	17%	€	12 000 €	0%	€
	35 000 €	7 000 €	28 000 €	20%	- €	35 000 €	0%	€

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES.

BGS

Discipline/Groupe d'épreuves/Genre : Tennis Masculin

A renseigner

Programmes d'Actions Sportives

2019		2020				
Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
1.966.170 €	481.000 €	1.485.170 €	74%	176.283 €	1.789.887 €	9%
Total général						

AS/A : Programme de compétitions internationales senior

Les compétitions de référence, les compétitions suivant ce quota olympique par pays olympiques ainsi que les compétitions de préparation.
 Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).
 Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Missions des cadres sur le circuit		113.000 €	73.000 €	65%		113.000 €	0%	AS1/A
Total général		113.000 €	73.000 €	65%		113.000 €	0%	

AS/B : Programme de compétitions internationales relève

Les compétitions de référence, ainsi que les compétitions de préparation.
 Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).
 Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Lequipe de France ITF et ITI		50.500 €	35.500 €	70%		50.500 €	0	
Banca Chelms (Juniors)		55.000 €	38.500 €	70%		55.000 €	0	
Jeunes de France		3.000 €	3.000 €	100%		3.000 €	0	
Jeunes de France		2.000 €	2.000 €	100%		2.000 €	0	
Total général		110.500 €	79.000 €	71%	20.000 €	102.500 €	16%	AS1/B

AS/C : Programme de préparation senior

Intégration de préparation des collectifs senior au programme d'excellence du projet de performance fédéral.
 Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure partenaire.
 Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Stage circuit ATP		10.000 €	7.000 €	70%		10.000 €	0	
Ateliers ATP		92.000 €	65.000 €	70%		92.000 €	0	
CP.E ATP		294.500 €	234.500 €	79%		294.500 €	0	
Préparation Coupe Davis		304.500 €	244.500 €	80%		304.500 €	0	
Total général		701.000 €	551.000 €	78%	56.283 €	634.757 €	9%	AS1/C

AS/D : Programme de préparation relève

Tout le projet de préparation des collectifs relève au programme d'excellence du projet de performance fédéral.
 Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure partenaire.
 Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Missions cadres ITF TE et territoriales		74.000 €	54.000 €	73%		74.000 €	0	
Stages ITF - jeunes relais		40.000 €	28.000 €	70%		40.000 €	0	
Ateliers relais ITF et ITI		347.500 €	277.500 €	79%		347.500 €	0	
GRE ITI		270.000 €	210.000 €	78%		270.000 €	0	
Paléoles		204.300 €	154.300 €	75%		204.300 €	0	
CNS		75.800 €	58.800 €	78%		75.800 €	0	
Tournees		15.000 €	11.000 €	73%		15.000 €	0	
Total général		1.225.800 €	921.600 €	75%	96.000 €	985.600 €	8%	AS1/D

BS

AS/E : Management et coordination

Toutes les activités de management ou de coordination nécessaires au bon fonctionnement du projet spécifique de haute performance.
 P1 : Déroulé des actions ou opérations prévues et leurs objectifs, lieux, dates, retenuces, nombres prévisionnels de participants.

Désignation (numéro par famille d'emploi)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (numéro d'identification)
		3 000 €	1 000 €	2 000 €	33%		3 000 €	0%	AS1/E
Total		3 000 €	1 000 €	2 000 €	33%		3 000 €	0%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Projection demande	€
Observation	

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale – prestation de services

Tout travail, rattaché à votre organisation spécifique, susceptible de contribuer à la performance est éligible : entraîneur, préparateur, physio, médecin, kinésithérapeute, ostéopathe, psychologue, médiateur, coach, entraîneur, juge, arbitre, juge, nutritionniste, psychologue, médiateur, kinésithérapeute, ostéopathe, psychologue, classificateur, sportscieniste, biomécanicien.
 P1 : Liste des destinations/fonction/montant prévisionnel (par période ou journalier et pas échéant).

Désignation (numéro par famille d'emploi)	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj (numéro d'identification)
					100/0			100/0	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Projection demande	€
Observation	

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent

toute activité nationale de détection et transfert de talents.
 P1 : Déroulé des actions ou programmes prévus (lieux, dates, cibles, outils d'évaluation...)

Désignation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
					100/0			100/0	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

Projection demande	€
Observation	

NE PAS REMPLIR LES CELLULES GRISÉES.

Seules les cellules à compléter ne sont pas grisées.

BKS

Discipline/ Groupe d'épreuves/ Genre : Tennis Féminin

Programmes d'Actions Sportives

2019

2020

Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien
1 601 780 €	414 000 €	1 187 780 €	26%	180 000 €	1 421 780 €	11%
Total général						

Projection demande	€

AS/A : Programme de compétitions internationales senior

Les compétitions de référence, les compétitions avant ou après olympique ou paralympique ainsi que les compétitions de préparation. Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Missions des cadres sur le Fed Cup		8 000 €	6 000 €	25%	€	8 000 €	100%	AS2/A
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		1 000 €	0 000 €	25%	€	1 000 €	0%	
Budget total								

Projection demande	€

AS/B : Programme de compétitions internationales relève

Les compétitions de référence, soit pour les compétitions de préparation. Pl : liste des compétitions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
Equipe de France ITF et TE		53 800 €	33 800 €	37%		38 800 €	0	
Grandes épreuves		25 000 €	19 000 €	24%		25 000 €	0	
Grandes épreuves juniors		338 000 €	68 000 €	20%		305 000 €	0	
Capacités		30 000 €	21 000 €	30%		30 000 €	0	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		211 800 €	141 800 €	33%	50 000 €	193 800 €	24%	

Projection demande	€

AS/C : Programme de préparation senior

Toute action de préparation des compétitions senior de programme d'entraînement de pointe de performance. Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure compétitrice.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
AS/TE/A		62 500 €	47 500 €	40%		62 500 €	0	
AS/TE/B		20 000 €	15 000 €	25%		20 000 €	0	
Préparation Fed Cup		252 400 €	158 000 €	23%		252 400 €	0	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		340 900 €	250 500 €	26%	50 000 €	300 500 €	15%	
Budget total								

Projection demande	€

AS/D : Programme de préparation relève

Toute action de préparation des compétitions relève de programme d'entraînement de pointe de performance. Pl : liste des actions (lieux, dates) avec les effectifs prévisionnels (compétiteurs et staff), budget prévisionnel de chaque structure compétitrice.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° Pj
AS/D/A		58 000 €	33 000 €	34%		58 000 €	0	
AS/D/B		15 000 €	11 000 €	39%		15 000 €	0	
AS/D/C		152 000 €	89 000 €	24%		152 000 €	0	
AS/D/D		43 000 €	24 000 €	43%		43 000 €	0	
AS/D/E		14 000 €	10 000 €	41%		14 000 €	0	
AS/D/F		14 000 €	10 000 €	41%		14 000 €	0	
AS/D/G		1 000 €	750 000 €	24%	80 000 €	931 000 €	8%	
Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires		1 093 000 €	783 000 €	24%	80 000 €	931 000 €	8%	

Projection demande	€

B5

Projection demande	Observation

Projection demande	Observation

Projection demande	Observation

AS/E : Management et coordination
 Tous les articles de mouvement ou de conception nécessaires au bon fonctionnement du projet spécifique de bon projet spécifique.
 Pl : 50000 des travaux de programmes, études et leurs objectifs, lieux, dates, fréquences, nombres prévisions et le participant.

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° d'identification du dossier AS2/E
Reculer conception		4 000 €	3 000 €	25%	3 000 €	4 000 €	0%	
		4 000 €	3 000 €	25%	3 000 €	4 000 €	0%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/F : Rémunération d'experts de classe mondiale -- prestation de services
 Tout article, relatif à votre organisation spécifique, susceptible de contribuer à la performance est éligible. Expérience, préparation, planification, stratégie, priorisation, classement, approvisionnement, organisation, planification.
 Pl : Les tâches d'assistance/fonction/maintenance (cas typique ou individuel le cas échéant).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° d'identification du dossier AS2/F
Reculer des tâches		4 000 €	1 000 €	25%	1 000 €	4 000 €	0%	
		4 000 €	1 000 €	25%	1 000 €	4 000 €	0%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

AS/G : Programme de détection et de transfert de talent
 Tous les articles de mouvement et transfert de talent.
 Pl : Début des actions de programmes articles (lieux, dates, cibles, outils d'évaluation).

Désignation	Cible	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Part fédérale	Taux de soutien	N° d'identification du dossier AS2/G
		0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	
		0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	

Si nécessaire vous pouvez insérer des lignes supplémentaires

NE PAS REMPLIR LES CHAMPES GRISÉS

Seule, les calculs comptables ne sont pas résumés

BLS

Projection demande		Observation	

Designation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Port fédérale	Taux de soutien	N° PJ
Stagiaire Equipe de France Gironde (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Equipe de France Gironde en Filles regroupent : 4 Jueuses + 4 Jouteuses + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	2 000 €	3 000 €	40%	2 000 €	3 000 €	0,4	AS3/C
Stagiaire Equipe de France Gironde (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Equipe de France Gironde en Filles regroupent : 4 Jueuses + 4 Jouteuses + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	3 000 €	2 000 €	50%	3 000 €	2 000 €	0,6	AS3/C
Stagiaire Equipe de France Gironde (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Equipe de France Gironde en Filles regroupent : 4 Jueuses + 4 Jouteuses + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	2 000 €	3 000 €	40%	2 000 €	3 000 €	0,4	AS3/C
Stagiaire Equipe de France Gironde (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Equipe de France Gironde en Filles regroupent : 4 Jueuses + 4 Jouteuses + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	3 000 €	2 000 €	40%	2 000 €	3 000 €	0,4	AS3/C
Stagiaire Equipe de France Gironde (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Equipe de France Gironde en Filles regroupent : 4 Jueuses + 4 Jouteuses + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	2 000 €	3 000 €	60%	3 000 €	2 000 €	0,5	AS3/C
Stagiaire Equipe de France Gironde (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Equipe de France Gironde en Filles regroupent : 4 Jueuses + 4 Jouteuses + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	3 000 €	2 000 €	40%	2 000 €	3 000 €	0,4	AS3/C
Stagiaire Equipe de France Gironde (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Equipe de France Gironde en Filles regroupent : 4 Jueuses + 4 Jouteuses + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	30 000 €	14 000 €	16 000 €	47%	14 000 €	16 000 €	47%	AS3/C

Si nécessaire pour pouvoir réaliser des lignes supplémentaires

Projection demande		Observation	

Designation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Port fédérale	Taux de soutien	N° PJ
Stagiaire Groupe Raboue Garçons (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Groupe Raboue Garçons regroupent : 4 Jueurs + 4 Jouteurs + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	2 000 €	3 000 €	60%	2 000 €	3 000 €	0	AS3/D
Stagiaire Groupe Raboue Garçons (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Groupe Raboue Garçons regroupent : 4 Jueurs + 4 Jouteurs + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	3 000 €	2 000 €	60%	3 000 €	2 000 €	0	AS3/D
Stagiaire Groupe Raboue Garçons (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Groupe Raboue Garçons regroupent : 4 Jueurs + 4 Jouteurs + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	2 000 €	3 000 €	40%	2 000 €	3 000 €	0	AS3/D
Stagiaire Groupe Raboue Garçons (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Groupe Raboue Garçons regroupent : 4 Jueurs + 4 Jouteurs + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	3 000 €	2 000 €	40%	3 000 €	2 000 €	0	AS3/D
Stagiaire Groupe Raboue Garçons (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Groupe Raboue Garçons regroupent : 4 Jueurs + 4 Jouteurs + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	2 000 €	3 000 €	60%	2 000 €	3 000 €	0	AS3/D
Stagiaire Groupe Raboue Garçons (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Groupe Raboue Garçons regroupent : 4 Jueurs + 4 Jouteurs + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	5 000 €	3 000 €	2 000 €	40%	3 000 €	2 000 €	0	AS3/D
Stagiaire Groupe Raboue Garçons (Mars 2019) au CNE	Ces Stages Groupe Raboue Garçons regroupent : 4 Jueurs + 4 Jouteurs + 1 Kiné + DTN + 2 Entraîneurs Nationaux	30 000 €	14 000 €	16 000 €	47%	14 000 €	16 000 €	47%	AS3/D

Si nécessaire pour pouvoir réaliser des lignes supplémentaires

Projection demande		Observation	

Designation	Cible	Budget total	Demande	Part fédérale	Taux de soutien	Accordé	Port fédérale	Taux de soutien	N° PJ
Reunion Staff Janvier 2019 (Etrangers, Préparateurs Physiques, Kinés)	Ces 3 Réunion Annuelles regroupent : DTN + 5 Entraîneurs Nationaux + 2 Kinés + 1 Préparateur Physique + 1 EUJ	4 000 €	700 €	3 300 €	18%	700 €	4 000 €	0	AS3/E
Reunion Staff Mai 2019 (Etrangers, Préparateurs Physiques, Kinés)	Ces 3 Réunion Annuelles regroupent : DTN + 5 Entraîneurs Nationaux + 2 Kinés + 1 Préparateur Physique + 1 EUJ	4 000 €	700 €	3 300 €	18%	700 €	4 000 €	0	AS3/E
Reunion Staff Octobre 2019 (Etrangers, Préparateurs Physiques, Kinés)	Ces 3 Réunion Annuelles regroupent : DTN + 5 Entraîneurs Nationaux + 2 Kinés + 1 Préparateur Physique + 1 EUJ	4 000 €	600 €	3 400 €	15%	600 €	4 000 €	0	AS3/E
Reunion Staff Janvier 2020 (Etrangers, Préparateurs Physiques, Kinés)	Ces 3 Réunion Annuelles regroupent : DTN + 5 Entraîneurs Nationaux + 2 Kinés + 1 Préparateur Physique + 1 EUJ	12 000 €	2 000 €	10 000 €	17%	2 000 €	12 000 €	0%	AS3/E

Si nécessaire pour pouvoir réaliser des lignes supplémentaires

BGS

Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Titulaire du compte FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS
Domiciliation PARIS KLEBER (00892)
RIB 30004 00801 00021350003 31
IBAN FR76 3000 4008 0100 0213 5000 331
BIC BNPFRPPK

Siret : 775 671 381 00033
Ape : 926C
n° TVA Intracomm. : FR63 775671381